



■ Le mot du Maire ■ ■ ■



Je profite de cette dixième édition de notre bulletin municipal pour souhaiter de très bonnes vacances à tous les écoliers et lycéens de Carlipa.

Nous allons d'ailleurs mettre à profit cette période estivale pour procéder à quelques aménagements dans notre école afin d'assurer un meilleur accueil de nos bambins pour la rentrée de septembre.

Durant ces deux mois d'été, l'activité municipale consistera essentiellement à la mise en route du Plan Local d'Urbanisme. La Préfecture ayant donné son accord, nous sommes en train de contacter les différents partenaires qui nous appuieront dans notre démarche (Conseil Général, Scot, Direction Départementale des routes et d'autres...).

Le choix du bureau d'études qui pilotera cette action, avec bien entendu le Conseil Municipal, sera décidé durant le mois d'août ou au plus tard début septembre.

Tout cela sera fait dans une totale transparence et toutes les informations vous seront communiquées en temps voulu.

Pour le moment, je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bon été.

Robert Aribaud

■ Informations Communales ■ ■ ■

Les chiffres du budget 2011

- Dans sa séance du 14 avril dernier, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les budgets 2011.

Ces budgets s'équilibrent en dépenses et recettes comme suit :

En Euros	Fonctionnement	Investissement
M14 (Commune)	375 191,57	153 557,25
M49 (Eau & Assainissement)	20 721,44	14 803,46

- Les élus votent les taux des taxes locales 2011. La réforme fiscale transfère un pourcentage de la taxe d'habitation du département sur la commune. Ce transfert n'entraînera pas de hausse globale d'impôt pour le contribuable.

Taxes Locales	Taux en %	Produit attendu En euros
Habitation	26,24	55 629
Foncier bâti	28,78	45 041
Foncier non bâti	108,13	17 841
Cotisation foncière des entreprises	27,18	2 691
Total du produit fiscal attendu		121 202



■ Informations Communales (suite) ■ ■ ■

PLAN LOCAL D'URBANISME



Délibération élaboration P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que celles des articles R. 123-15 à R. 123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.).

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

■ **de prescrire** l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

■ **de charger** la commission communale d'urbanisme, composée comme suit :

- M. Aribaud Robert, Maire, président
- M. Pennavayre Claude, membre
- M. Serrano Serge, membre
- M. Olivier Bernard, membre
- Mme Carpentier Nicole, membre
- M. Arnaud Roger, membre

du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;

■ **de mener** la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

■ **de fixer** les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante : information par voie d'affichage et plan. Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra émettre sur un registre spécifique tout avis utile ;

■ **de donner** autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

■ **de solliciter** de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

■ **que les crédits** destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article /. 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet
- aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général
- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture
- aux maires des communes limitrophes ou le cas échéant, aux présidents des EPCI voisins compétents en matière de P.L.U. :
 - commune de Cenne-Monestiés
 - commune de St Martin Le Vieil
 - commune de Villepinte
 - commune de Villespy
- le cas échéant, au président de l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCOT
- aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés :
 - Communauté de Communes Lauragais Montagne Noire

Conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal, l'Indépendant, diffusé dans le département.



■ Cadre de vie ■ ■ ■

Point sur les travaux . . .

■ La réfection des trottoirs

route de Bram et boulevard des Tilleuls est achevée. Cet aménagement facilite désormais les manœuvres en épingle à cheveux à l'intersection du Boulevard des Tilleuls et de la route de Bram.



■ Aménagement bibliothèque.

Le projet d'installation de la bibliothèque au rez-de-chaussée du foyer sera réalisé courant juillet. Au programme : carrelage et travaux de peinture avant le transfert des rayonnages et nombreux ouvrages.



■ Porte salle du Conseil.

Endommagée par les intempéries, la porte d'entrée à la salle du Conseil, côté cour, va être restaurée.



■ Station d'épuration.

Le dossier de demande de subvention pour la réhabilitation de la station d'épuration sera prochainement déposé auprès du Conseil Général.

■ Jeu de marelle.

Le nouveau revêtement effectué dans la cours de l'école a permis de peindre un jeu de marelle. Nos chères petites têtes blondes s'adonnent toujours à ce jeu vieux de plusieurs décennies.

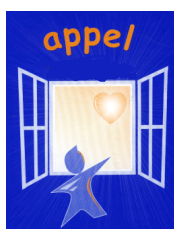


■ Alarme à la salle

polyvalente Un dispositif d'alarme a été récemment installé. Il devrait sécuriser le bâtiment. En cas d'intrusion, le système est doté d'une puissante sirène et d'un dispositif d'appels téléphoniques.



Pour sauver une vie



Une chaîne de solidarité a été mise en place par la commune de Sallèles d'Aude pour venir en aide à l'un de ses administrés afin de trouver un donneur compatible de greffe de moelle osseuse.

Toute personne intéressée par ce don de moelle osseuse est priée de retirer, en mairie, un bulletin d'inscription. Celle-ci peut également s'effectuer par internet à l'adresse : www.dondemoelleosseuse.fr

■ La maxime du bulletin

La vie n'est pas d'attendre que les orages passent...
C'est apprendre comment danser sous la pluie.

Anonyme



■ Démographie ■ ■ ■



Décès : ■ Pierre MAS, le 16 juin 2011

■ Vie associative ■ ■ ■

Carlip'animations vous informe...

La fête locale 2011 se prépare !!!

Cette année, notre commune sera en fête les 6, 7 et 8 août. Au programme de ces 3 jours de fête :



- * **Samedi 6 août** : 19h apéritif Country - Assiettes charcuterie, sandwiches et buvette disponibles sur place - 23h00 Bal animé par le podium **NON STOP MUSIC SHOW**
- * **Dimanche 7 août** : Journée vide greniers - 22h30 Bal animé par le podium **NON STOP MUSIC SHOW**
- * **Lundi 8 août** : 15h Concours de pétanque (Inscription au café) - 20h Repas champêtre : Grillades (Inscription à la boulangerie. Paiement à l'inscription) - 23h00 Bal animé par la

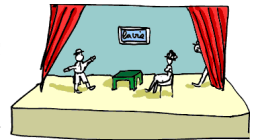


disco-mobile **MEGAMIX 2000**. Buvette disponible sur place. Renseignements : Carlip'animations au 0612040137 ou sur le site de l'association www.carlipa.net

**Venez nombreux
Partager cette
Fête locale 2011 !!**

Au théâtre ce soir

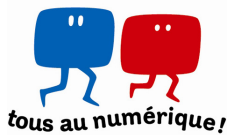
Réservez votre date du 22 octobre prochain au soir, pour assister à une représentation théâtrale jouée à la salle polyvalente de notre village par la troupe chaurienne Le Castelet des métamorphoses. 1h00 de pure détente sur une comédie dont l'histoire tourne autour de la construction de Paris par de nombreux pays...



Suivez l'actualité et les photos de Carlip'animations sur www.carlipa.net

■ Informations et rappels utiles ■ ■ ■

Passage au « Tout numérique »



La diffusion hertzienne analogique des 5 chaînes historiques (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte et M6) est remplacée par une diffusion hertzienne numérique qui permet de recevoir jusqu'à 19 chaînes gratuites.

Pour notre département, le passage au tout numérique audiovisuel s'effectue le **29 novembre 2011**.

Un « guide pratique du passage à la télé tout numérique » sera diffusé à l'ensemble des foyers du département courant septembre 2011.

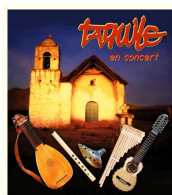
Il n'est pas nécessaire de changer de poste télévision, ni de supprimer l'antenne râteau actuelle.

Il suffit d'avoir une prise péritel sur son poste de télévision pour pouvoir adapter un adaptateur TNT. Par ailleurs, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.



Le 16 juin dernier, le bibliobus a déposé bon nombre de nouveautés dans les sélections adultes et enfants que nous vous invitons à venir découvrir.

« Taquile » en concert



Un concert de duo de Flûtes et Cordes sera donné en l'église de notre village le 25 juillet à 20h30. Durée du concert 1h00. Entrée libre. Quête en fin de concert.

Deux musiciens du groupe « Taquile » vous proposent leur nouveau concert de musique latine et italienne d'hier et d'aujourd'hui. Un concert original qui met en évidence l'âme et l'universalité de la musique. Renseignements sur le Duo à l'adresse <http://taquile.groupe.free.fr>



Objets volumineux ne pouvant entrer dans les poubelles :
litterie, mobilier, bicyclettes, emballages...

Les encombrants

Le prochain passage des encombrants est prévu le jeudi 15 septembre.